

Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir le secteur des activités intérieures de loisir pour la prise en charge de la santé et la sécurité dans leur milieu de pratique. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sécuritaires et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

Le participant a validé avec l'organisateur ou l'arbitre ou le directeur du club son état de santé et qu'il ou qu'elle ne présente pas de symptômes.

NOTE : _____

Les participants sont informés de la procédure prévoyant de quitter le lieu de pratique lorsqu'ils sont déjà sur les lieux ou de ne pas se présenter au tournoi s'ils présentent au moins un des symptômes liés à la COVID-19.

NOTE : _____

L'organisateur a réaménagé la disposition du lieu de pratique, les différents lieux d'activité, et revu les méthodes d'animation pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres.

NOTE : _____

Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie de la salle de jeu et lors des pauses et des repas.

NOTE : _____

La salle à manger et les autres lieux de repas sont nettoyés avant et après chaque utilisation et désinfectés chaque jour (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes).

NOTE : _____

De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à au moins 60 % sont disponibles aux endroits névralgiques pour se laver les mains.

NOTE : _____



Les règles d'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique sont affichées et respectées.

NOTE : _____

Mesures spécifiques

Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et les participants ont été informés des mesures de prévention mises en œuvre dans le club ou l'organisation pour diminuer et contrôler les risques associés à la COVID-19 et sensibilisés à l'importance de les respecter.

NOTE : _____

Des mesures sont prises pour limiter le nombre de participants sur le site du tournoi et les diverses salles ainsi que dans les différents lieux d'activité du club.

NOTE : _____

Des questions sont posées aux participants qui se présentent sur le site du tournoi ou du club pour confirmer l'absence de symptômes liés à la COVID-19 (toux, fièvre, contact avec personne symptomatique, etc.).

NOTE : _____

Les participants qui présentent des symptômes sont informés de reporter leurs participation.

NOTE : _____

Une solution hydroalcoolique avec une concentration d'au moins 60 % est fournie aux participants en milieu de pratique où une installation de lavage des mains n'est pas disponible à proximité.

NOTE : _____

L'hygiène des mains est réalisée à l'entrée du site avant et après les activités, les pauses et lors du passage aux toilettes et après le retrait des équipements de protection individuelle.

NOTE : _____

Les objets non essentiels (revues, journaux, bibelots) sont retirés des lieux de pratique de l'activité et du site du club.

NOTE : _____



Une signalisation (ex. : marquage au sol) a été mise en place pour établir la mesure de 2 mètres de distanciation physique près de l'accueil, des toilettes et à l'entrée des vestiaires et de tout autre espace commun (ex. : banc, estrades, belvédère), si applicable.

NOTE : _____

Des barrières physiques ont été installées lorsque nécessaire et où c'est possible.

NOTE : _____

Le nombre et la disposition des différents équipements dans les lieux d'activité de loisir ont été revus pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres (ex. : retrait de tables, de bancs, de chaises).

NOTE : _____

Des mesures sont prises pour respecter la distanciation physique de 2 mètres dans les vestiaires.

NOTE : _____

Les activités en groupe doivent permettre de respecter une distance minimale de 2 mètres entre les participants (joueurs, entraîneurs, parents, arbitres, etc., ex. : marquage au sol).

NOTE : _____

Les jeux, les échiquiers et autres surfaces ainsi que les objets touchés par le participant ou les officiels présentant des symptômes sont désinfectés une fois qu'il est parti, et l'accès à ces lieux et objets est restreint durant cette période.

NOTE : _____

Des mesures sont prises lors des transactions financières (ex. : privilégier le paiement par carte sans contact, éviter de toucher aux cartes des usagers).

NOTE : _____

S'il y a échange d'argent, le joueur désirant s'inscrire doit se laver les mains ou se les désinfecter avec une solution hydroalcoolique d'une concentration d'au moins 60 % et immédiatement après.

NOTE : _____

Lorsque c'est possible, le partage des équipements et de tout autre objet entre un officiel et une autre personne est évité.

NOTE : _____



Au poste de travail des officiels, les surfaces, les équipements et autres matériels sont désinfectés entre chaque utilisation ou lorsqu'ils doivent être partagés.

NOTE : _____

Les toilettes et les autres blocs sanitaires sont nettoyés après chaque ronde et désinfectés tous les jours.

NOTE : _____

Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de portes, robinetterie, matériel de jeu, téléphones, accessoires informatiques, équipements) sont nettoyées et désinfectées régulièrement.

NOTE : _____

Les produits pour désinfecter les équipements et les outils sont facilement accessibles et identifiables dans tous les lieux névralgiques.

NOTE : _____

Les équipements et les articles de loisir destinés à la location ou à l'emprunt sont désinfectés avant et après chaque utilisation

Note : _____